

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Rougemont tenue le 7 septembre 2021 à 20h en la salle des délibérations du conseil.

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 9 août 2021
4. Finances
 - 4.1 Approbation du paiement des comptes
5. Dépôt de documents
 - 5.1 Rapport sur la gestion de l'eau potable
 - 5.2 Sommaire du rôle d'évaluation 2022
6. Questions du public et envoyées par le public
7. Subventions, commandites et demandes
 - 7.1 Demande d'annulation d'intérêts sur retard de paiement
8. Avis de motion, lecture, adoption de règlement
 - 8.1 Adoption du règlement 2021-308 modifiant le règlement de zonage 2018-242 afin d'inclure des dispositions relativement à la location court terme
 - 8.2 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2021-308 modifiant le règlement de zonage 2018-242 afin de modifier la grille des usages 201
 - 8.3 Adoption du premier projet de règlement 2021-309 modifiant le règlement de zonage 2018-242 afin de modifier la grille des usages 201
9. Administration et greffe
 - 9.1 Modification de la résolution 21-04-4180 – Travaux électriques pour l'installation d'une génératrice permanente
 - 9.2 Participation au Congrès de la Fédération Québécoise des Municipalités
10. Ressources humaines
 - 10.1 Embauche de deux brigadières
11. Urbanisme
 - 11.1 Dérogation mineure – 537, la Grande-Caroline
 - 11.2 Dérogation mineure – 1343, rang Double
 - 11.3 Dérogation mineure – 500, chemin des Sept
 - 11.4 PIIA – 1010, rue Principale
 - 11.5 PPCMOI – 735 – 741, rue Principale – Installation de roulottes pour travailleurs
 - 11.6 Abandon des procédures – PPCMOI – 60, rang de la Montagne
12. Eau potable / Eaux usées
 - 12.1 Acceptation des soumissions d'Elec-tro inc. pour le raccordement des pompes doseuses à l'usine de filtration et du puits Bessette
13. Période de questions réservée au public
14. Autres sujets d'intérêts pour la municipalité
15. Levée de la séance

Procès-verbal

Ouverture

Monsieur Pierre Dion propose l'ouverture de la séance, sous la présidence du maire suppléant, M. Jeannot Alix, à 20h.

Sont présents : Monsieur Jeannot Alix, conseiller au district # 1 agissant à titre de maire suppléant;
Madame Marielle Farley, conseillère au district # 2
Monsieur Éric Fortin, conseiller au district # 3
Monsieur Mario Côté, conseiller au district # 4
Monsieur Pierre Dion, conseiller au district # 5
Monsieur Bruno Despots, conseiller au district # 6

formant quorum.

Est absent : Monsieur Michel Arsenault, maire

Est également présente, Madame Kathia Joseph, OMA, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Rougemont.

21-09-4269

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Monsieur Mario Côté et résolu d'adopter l'ordre du jour.

Vote pour : 5

Vote contre :

21-09-4270

Adoption du procès-verbal du 9 août 2021

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal à adopter, dans les délais prévus par la loi, permettant la dispense de lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Éric Fortin et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 août 2021, tel que rédigé.

Vote pour : 5

Vote contre :

21-09-4271

Approbation du paiement des comptes

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes à payer et déjà payés a été envoyée au conseil municipal avant la date prévue de leur adoption;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pu poser les questions nécessaires afin de procéder aux paiements des comptes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Marielle Farley et résolu d'approuver :

- La liste des déboursés payés d'avance au 7 septembre 2021 au montant de **59 631.68\$**;
- La liste des comptes du budget des activités financières au 7 septembre 2021 pour un montant total de **146 710.46\$** incluant les quotes-parts trimestrielles de la MRC de Rouville et de la Régie d'assainissement des Eaux usées Rougemont / St-Césaire;
- Les salaires et avantages sociaux des élus, des pompiers et des employés municipaux pour la période du 1^{er} au 28 août 2021 au montant de **79 405.25\$**.
- Que la secrétaire-trésorière soit autorisée à les payer.

Vote pour : 5

Vote contre :

Rapport sur la gestion de l'eau potable

La directrice générale dépose le rapport sur la gestion de l'eau potable préparé par le superviseur des eaux, Monsieur Thomas Gagné.

[CLIQUEZ ICI POUR CONSULTER LE RAPPORT](#)

Sommaire du rôle d'évaluation foncière 2022

La directrice générale dépose le sommaire du rôle d'évaluation foncière de la Municipalité de Rougemont préparé par Jean-Pierre Cadrin & Associés inc.

Demande d'annulation d'intérêts sur retard de paiement

Le conseil prend acte de la demande mais ne désire pas y donner suite.

21-09-4272

Adoption du règlement 2021-308 modifiant le règlement de zonage 2018-242 afin d'inclure des dispositions relativement à la location court terme

CLIQUEZ ICI POUR CONSULTER LE RÈGLEMENT

CONSIDÉRANT QUE

la municipalité de Rougemont a adopté un règlement de zonage pour l'ensemble de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE

la municipalité de Rougemont souhaite ajouter des dispositions visant à encadrer la location à court terme sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE

la municipalité possède le pouvoir, en vertu de l'article 113 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, de classer les constructions et les usages, de diviser le territoire de la municipalité en zones et de spécifier, pour chaque zone, les constructions ou les usages qui sont autorisés ;

CONSIDÉRANT QUE

la procédure d'adoption a été suivie, à savoir, un avis de motion dûment donné le 5 juillet 2021, l'adoption d'un premier projet de règlement le 5 juillet 2021, et la tenue d'une assemblée publique de consultation afin d'expliquer les modifications et d'entendre les avis des personnes et organismes intéressés le 9 août 2021;

CONSIDÉRANT QUE

le Conseil municipal a communiqué à la population la tenue d'un registre des oppositions tel que requis par la *Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme* (LAU) pour toute modification réglementaire sujette à l'approbation référendaire le 11 août 2021;

CONSIDÉRANT QU’

une copie du présent règlement a été transmise aux membres du conseil dans les délais prévus par la loi et des copies du règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Dion et résolu d'adopter le présent règlement numéro 2021-308 modifiant le règlement de zonage 2018-242 afin d'inclure des dispositions relativement à la location court terme, tel que présenté. Le règlement fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était reproduit au long.

Vote pour :

Vote contre :

21-09-4273

Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2021-309 modifiant le règlement de zonage 2018-242 afin de modifier la grille des usages 201

Monsieur Mario Côté, conseiller, donne l'avis de motion relativement au règlement 2021-309 modifiant le règlement de zonage 2018-242 afin de modifier la grille des usages 201 qui sera soumis pour adoption lors d'une séance ultérieure.

La directrice générale dépose le projet de règlement 2021-309. Une copie du projet de règlement sera rendue disponible sur le site internet de la municipalité.

21-09-4274

Adoption du premier projet de règlement 2021-309 modifiant le règlement de zonage 2018-242 afin de modifier la grille des usages 201

CLIQUEZ ICI POUR CONSULTER LE PROJET DE RÈGLEMENT

CONSIDÉRANT QUE

la municipalité de Rougemont a adopté un règlement de zonage pour l'ensemble de son territoire:

CONSIDÉRANT QUE

la municipalité de Rougemont a reçu une demande afin de modifier la grille des usages 201 afin de permettre les résidences bi et tri familiales;

CONSIDÉRANT QUE la maison mobile est installée à cet endroit depuis 1975 et fait partie d'un groupe de 3 maisons mobiles implantées selon la même configuration

perpendiculaire au chemin privé donnant accès au camping;

CONSIDÉRANT QU' aucune plainte n'a été reçue concernant l'implantation du bâtiment depuis sa construction en 1975;

CONSIDÉRANT QUE l'agrandissement situé en partie gauche a fait l'objet d'un permis en 2000;

CONSIDÉRANT QUE le terrain sur lequel le bâtiment est implanté a sa configuration actuelle depuis au moins 1985.

CONSIDÉRANT QUE le comité consultation d'urbanisme recommande au conseil municipal d'autoriser la dérogation mineure telle que demandée;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Monsieur Pierre Dion et résolu d'autoriser la dérogation mineure tel que demandé par le propriétaire.

Vote pour : 5

Vote contre :

21-09-4278

Dérogation mineure – 1343, rang Double

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure a été déposée par Mme Marie-Charlotte Aubé à l'égard de régulariser la remise existante avec une marge latérale gauche de 0,90 mètre au lieu de 1,00 mètre, tel que prescrit par la réglementation;

CONSIDÉRANT QUE la remise est construite sur une dalle de béton qui a été coulée au même moment que la fondation du bâtiment principal en 2018;

CONSIDÉRANT QUE le mur arrière de la remise sert à délimiter le terrain, conjointement avec la clôture qui est reliée aux coins avant gauche et arrière gauche de ladite remise;

CONSIDÉRANT QUE le mur arrière de la remise concernée ne dispose d'aucune ouverture;

CONSIDÉRANT QUE le refus de la présente demande occasionnerait des coûts de relocalisation importants.

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'accepter la demande telle que demandée;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Monsieur Éric Fortin et résolu d'autoriser la dérogation mineure tel que demandé par le propriétaire.

Vote pour : 5

Vote contre :

Dérogation mineure – 500, Chemin des Sept

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

21-09-4279

PIIA – 1010, rue Principale

CONSIDÉRANT QU' une demande de Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) a été déposée par monsieur Sylvain Deslippes, à l'égard de travaux de rénovation extérieure d'un bâtiment principal situé dans la zone 405;

CONSIDÉRANT QUE la demande initiale a été analysée par le comité lors de la rencontre du 8 août 2021 et a été autorisée à certaines conditions, dont la peinture du revêtement de toiture de couleur grise;

Vote contre :

Vote contre :

Kathia Joseph
Directrice générale et
secrétaire-trésorière